Commune d'Amay

Conseil commun entre la Commune et le CPAS

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Présents pour la Commune :
M. Raphaël TORREBORRE, Conseiller - Président;
M. Jean-Michel JAVAUX, Bourgmestre;
Mme Stéphanie CAPRASSE, Mme Catherine DELHEZ, Mme Corinne BORGNET, M. Didier LACROIX, M. Luc HUBERTY, Échevins;
M. Éric ENGLEBERT, Président du CPAS;
M. Daniel BOCCAR, Mme Vinciane SOHET, M. Marc DELIZÉE, M. Angelo IANIERO, M. Samuel MOINY, Mme Amandine FRAITURE, M. Jean-Jacques JOUFFROY, Mme Isabelle HALLUT, M. Daniel DELVAUX, Mme Renata GAVA, M. Marc CONTENT, Conseillers;
Mme Anne BORGHS, Directrice Générale;

Excusés pour la Commune:
Mme Janine DAVIGNON, M. Benoît TILMAN, Mme Christel TONNON, M. Michel VANBRABANT, Conseillers;

Présents pour le CPAS :

M. ENGLEBERT Eric, Président du CPAS; Mme BRUYNINCKX Nathalie, M. DE MARCO David, , Mme MORCIMEN Nadya, Mme NEYENS-VANDERVORST Josiane, M. REUMONT Alexandre, Mme STALMANS Marie-Ange, M. VINCENT Alain, Conseillers de l'action sociale. M. RIGA Stéphane - Directeur Général du CPAS.

Excusée pour le CPAS :

Mme HAUTECLAIR Marie Christine.

La séance est ouverte à 20 heures 10

SÉANCE PUBLIQUE :

1. CPAS - Commune - Rapport sur les synergies

M. Englebert présente les synergies entre services (communication, logement, informatique, finances, travaux, ...).

Il précise qu'un projet d'un nouveau bâtiment pour le CPAS et la Commune est à l'étude, mais les estimations sont trop importantes. Il ne sera dès lors pas possible de réaliser le projet tel quel. Les besoins devront être redéfinis.

Il informe de la feuille de route des ODD qui a guidé les actions du CPAS et notamment l'objectif 16 - institutions efficaces qui a mené à la révision du cadre, l'élaboration du PST, la mise en oeuvre du télétravail, la dématérialisation du comité spécial de l'aide sociale, ...

M. Reumont retient l'amélioration de la digitalisation, des investissements tant en personnel qu'en matériel.

Il épingle la pièce de théâtre créée par les personnes qui font partie du service d'intégration sociale en 2023 et qui sera renouvelée en 2024 avec une tournée en Wallonie.

Mme Morcimen précise que le rapport se résume par deux mots : continuité et poursuite des crises, du changement (cadre, PST, statuts, cadastre des véhicules, ...). Elle énonce également le DF commun, le Wi-Fi.

La dotation communale a doublé en moins de 4 ans et le nombre de RIS a fortement augmenté. On arrive à la fin d'un modèle, mais pour le moment le CPAS pèse financièrement fortement sur la Commune.

Elle sollicite plus de conseils communs, notamment pour discuter du futur bâtiment.

Enfin, elle souligne la grande résilience du personnel du CPAS

M. le Bourgmestre rappelle qu'on arrive en année électorale et qu'il conviendra donc de faire remonter certains messages aux autorités supérieures. Le nombre de RIS augmente, mais le chômage diminue. Il constate un tranfert de charges vers les CPAS (jeunes, aînés, malades de longue durée,...).

LE CONSEIL,

Vu l'article L1512-1 du Cdld;

Vu l'article 26 bis, § 5 du la loi organique des CPAS;

Attendu la concertation CPAS-Commune du 17/10/23;

DÉCIDE :

De prendre connaissance du rapport sur les synergies CPAS-Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40

Ainsi délibéré le 13 décembre 2023.

Par le Conseil communal,

La Directrice Générale,

Anne BORGHS

ADMINISTRATION COMMUNALE - AMAY

Le Bourgmestre,

Jean-Michel JAVAUX

Par le Conseil de l'Action Sociale,

Le Directeur Général,

Stéphane RIGA

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - AMAY

Le Président,

Eric ENGLEBERT